

	<b>CONSIGNE DE NAVIGABILITE</b> <b>N° F-1998-481-270 R2</b>		Diffusion : <b>B</b>	Date d'émission : <b>12 novembre 2003</b>	Page : <b>1/2</b>
	Cette consigne de navigabilité est publiée par la DGAC : <input checked="" type="checkbox"/> pour le compte de l'AESA, autorité du pays de conception du matériel concerné. <input type="checkbox"/> en tant qu'autorité du pays d'immatriculation des aéronefs concernés.			<i>Cette consigne de navigabilité fait l'objet d'une traduction en anglais.</i>  <i>Le texte français constitue la référence.</i>	
Direction générale de l'aviation civile France  Edition du GSAC	<b>Un aéronef concerné par une consigne de navigabilité ne peut être utilisé qu'en conformité avec les exigences de cette consigne de navigabilité, sauf accord de l'autorité du pays d'immatriculation.</b>				
Airworthiness Directive(s) étrangère(s) correspondante(s) : <b>Sans objet</b>		Consigne(s) de navigabilité remplacée(s) : <b>1998-481-270 R1 du 12 juillet 2000</b>			
Responsable de la navigabilité du matériel : <b>AIRBUS</b>		Type(s) de matériel(s) : <b>Avions A300 et A300-600</b>			
Certificat(s) de type n° 72 Fiche(s) de données n° 145					
Chapitre(s) ATA : <b>53</b>	Objet : <b>Fuselage - Ferrures arrière du cadre FR40</b>				

### 1. APPLICABILITE

Avions AIRBUS A300 et A300-600, tous modèles certifiés à l'exception du modèle A300F4-622R, tous numéros de série n'ayant pas reçu en production la modification AIRBUS n° 12170.

### 2. RAISONS

La présente consigne de navigabilité vise à prévenir le développement de criques sur les ferrures arrière du cadre FR40, au niveau des lisses STGR 33 L/H et R/H du fuselage, ce qui affecterait l'intégrité structurale de la cellule.

La Révision 2 de cette CN réduit le champ d'application du paragraphe "applicabilité".

### 3. ACTIONS IMPERATIVES ET DELAIS D'APPLICATION

Les mesures suivantes sont rendues impératives à la date d'entrée en vigueur de la présente consigne de navigabilité à l'édition originale :

a) Sur les avions n'ayant pas reçu application de la modification AIRBUS n° 10430 de série :

- aux seuils et suivant les instructions des Bulletins Service AIRBUS A300-53-296 Révision 1 ou A300-53-6048 Révision 1, reprofiler les ferrures arrière du cadre FR40 et effectuer une inspection par Courants de Foucault Haute Fréquence (HFEC)
- en fonction des résultats de la première inspection, renouveler celle-ci une première fois aux seuils définis par les Bulletins Service cités en référence
- en fonction des résultats de l'inspection qui a précédé, répéter celle-ci aux intervalles et suivant les instructions des Bulletins Service cités en référence.

b) Sur les avions A300-600 ayant reçu application de la modification AIRBUS n° 10430 de série :

- aux seuils et suivant les instructions du Bulletin Service AIRBUS A300-53-6048 Révision 1, effectuer une inspection du cadre FR40 par Courants de Foucault Haute Fréquence (HFEC)
- en fonction des résultats de l'inspection qui a précédé, répéter celle-ci aux intervalles et selon les instructions du Bulletin Service AIRBUS A300-53-6048 Révision 1.

**CONSIGNE DE NAVIGABILITE****N° F-1998-481-270 R2**

Diffusion :

**B**

Date d'émission :

**12 novembre 2003**

Page :

**2/2**

**NOTA 1 :** Les valeurs des seuils et intervalles étant définies par rapport à une durée moyenne de vol associée à chaque modèle d'avion, ces valeurs devront être ajustées suivant les méthodes décrites par les Bulletins Service AIRBUS A300-53-296 Révision 1 et A300-53-6048 Révision 1.

Des délais d'application pour les avions proches ou ayant dépassé les valeurs de ces seuils sont également définis dans ces mêmes Bulletins Service.

**NOTA 2 :** Informer AIRBUS de tout résultat d'inspection quel qu'il soit.

**4. DOCUMENTS DE REFERENCE :**

Bulletin Service AIRBUS A300-53-296 Révision 1  
Bulletin Service AIRBUS A300-53-6048 Révision 1  
(Toute révision ultérieure approuvée de ces BS est acceptable).

**5. DATES D'ENTREE EN VIGUEUR :**

**Edition originale :** 12 décembre 1998  
**Révision 1 :** 22 juillet 2000  
**Révision 2 :** 22 novembre 2003

**6. REMARQUE :**

Pour les questions concernant le contenu technique des exigences de cette CN, contacter :

AIRBUS - Didier AURICHE - Fax : 33 (0)5 61 93 45 80.

**SUPERSEDED**